

BELLAMY[®]

CHAMONIX

PASSONS AUX CHOSES SÉRIEUSES RÈGLEMENT

Afin que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement.

Utilisation des lieux

- Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.
- Il n'est pas autorisé de sortir les meubles et l'inventaire de la résidence. En cas de location de plus d'un appartement, veuillez ne pas prendre des articles d'un appartement à l'autre.
- La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage ou la climatisation.
- Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.
- Lors de votre départ, vous devrez : fermer toutes les fenêtres, vérifier si tous les robinets d'eau sont fermés, éteindre tous les appareils électriques de l'appartement, éteindre toutes les lumières et verrouiller la porte d'entrée.
- Il est permis d'avoir des visiteurs dans l'appartement, si les règles de maison sont respectées.
- Les chaussures de ski sont interdites dans les appartements.

Consignes de sécurité et de bienséance

- Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage.

BELLAMY[®]

CHAMONIX

PASSONS AUX CHOSES SÉRIEUSES **RÈGLEMENT**

- Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h du matin.
- Toutes les fêtes et tous les événements perturbateurs (volume de musique trop fort) sont interdits. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit de rompre le contrat de location avec les clients à l'origine du trouble.
- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur et sur les terrasses du logement. Une somme de 200€ correspondant aux frais de nettoyage vous seront facturés en cas de non-respect. Des cendriers prévus à cet effet sont à l'entrée de chaque bâtiment.
- Les bougies ne sont pas autorisées dans les appartements.
- **En cas d'urgence, veuillez avertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police).**

Nettoyage

- Ce service comprend notamment le nettoyage des pièces et du linge de maison. Toutefois, merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre, en assurant notamment le rangement des meubles, des objets et de la vaisselle.

En cas de problème

- En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation.
- En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. Nous nous réservons le droit de facturer les dégradations significatives.

Clé(s)

- Nous vous remercions de retourner votre clé à la réception à votre départ.
- En cas de perte, la clé vous sera facturée 52 euros, correspondant aux frais de remboursement de la facture de serrurier par la résidence.